



Commission Régionale Futsal

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion restreinte du mercredi 15 septembre 2021

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 2

Poule B

Courriel de PARIS ACASA 2 - 552779

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PARIS ACASA 2 et des explications fournies,

Accorde une dérogation à l'équipe de 2 de PARIS ACASA pour l'utilisation d'un jeu de maillot numéroté de 1 à 20 pour son premier match de championnat :

23403325 COURBEVOIE FUTSAL 1 / PARIS ACASA 2 du 18/09/2021

Transmis à la CRA pour information.